



**COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DU 13 DECEMBRE 2018**

L'an deux mille dix-huit, le treize décembre, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Patrick PETITJEAN, Président.

Nombre de Conseillers en exercice : 35  
Nombre de Présents : 31  
Nombre de votants : 31  
Date de la Convocation : 9 décembre 2018

Après avoir constaté que le quorum était obtenu, le Président ouvre la séance. Il demande à l'assemblée si elle a des remarques concernant le compte-rendu de la dernière réunion de Conseil Communautaire. En l'absence d'observation particulière, le compte-rendu est validé.

**1) Aide au fonctionnement de la MSAP de Chaussin**

Vu l'activité de la MSAP et l'intérêt de cette structure pour l'attractivité du territoire,

Considérant le caractère positif de l'activité de la MSAP service annexe d'AGATE PAYSAGE sur le territoire de la communauté de communes, le Président propose de reconduire la participation financière de la Plaine Jurassienne au titre de l'année 2018.

*Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :*

- *décide d'accorder une participation financière d'un montant de 40 000 € à AGATE PAYSAGE pour le fonctionnement de la MSAP au titre de l'année 2019*
- *autorise le Président à signer la convention annuelle d'objectifs avec AGATE PAYSAGE.*

**2) Programmation culturelle 2019**

*Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, valide la programmation culturelle ci-détaillée :*

Mois	Animation	Coût TTC tout compris
Janvier	Conférences de l'Université ouverte de Dole	0
Vendredi 1 <sup>er</sup> février	Showcase de Gliz	350 €
Mercredi 27 février vacances scolaires	Après-midi jeux autour des albums	0
Mercredi 20 mars	Prenez du soleil	830 €
Mercredi 24 avril vacances scolaires	Viens fabriquer ton livre !	0
Vendredi 19 avril	Conférence sur l'hypnothérapie	100 €
Vendredi 17 mai	L'Île très mystérieuse	600 €



Samedi 8 juin matin	Le roi des doudous	700 €
Vendredi 26 juillet	Nocturne 18h-22h	0
<b>Août</b>		
Vendredi 20 septembre	Mon plus beau souvenir, c'est demain	1550 € pour 2 représentations
Mercredi 23 octobre vacances scolaires	Fête Halloween avec Cornebidouille I	0
Octobre	Conférence sur la lithothérapie	Intervention gracieuse
Novembre	Braderie de livres	0
	Festival AlimentTERRE	Budget estimatif pour 3 projections : 150 € + conférenciers : 1 500 €
Mercredi 11 décembre	Alad'impro	1 650 €
Tous les 1 <sup>er</sup> samedis du mois	Lutins lecteurs	0

### 3) Ordures ménagères (OM) : tarification 2019

M. BUCHAILLOT, Vice-Président en charge du développement durable, explique que le budget des OM est un Service Public Industriel et Commercial (SPIC) qui doit par conséquent s'équilibrer par lui-même. Actuellement, sur la facturation 2018, il reste 49 224 € à recouvrer sur 701 977 € de titres émis.

La moindre présence du Trésor Public explique pour partie les impayés restant, même si ce fait ne doit pas mettre en difficultés le service public.

De fait pour permettre au budget de s'équilibrer, il convient d'augmenter le tarif des OM pour 2019.

*Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à la majorité des membres présents (29 pour, 1 contre, 1 abstention), fixe les tarifs 2019 de la redevance ordures ménagères comme suit :*

- 1 personne : 93 €
- 2 personnes : 168 €
- 3 personnes : 231 €
- 4 personnes : 255 €
- 5 personnes et + : 297 €
- Résidences secondaires : 153 €



#### **4) Syndicat de la Grande Tablée : désignation de 2 délégués**

*Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide de désigner en qualité de délégué titulaire de la Communauté de Communes au sein du Comité Syndical :*

- *Isabelle LACAILLE*
- *Alexandre CROT*

#### **5) Intérêt communautaire : politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire**

*Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide de transférer à l'EPCI l'intégralité de la compétence « politiques locales du commerce et soutien aux activités commerciales », à l'exception :*

- *De l'organisation des foires et marchés et leur promotion*
- *De l'animation des centres bourgs*
- *Des aides financières en faveurs des animations, des actions de communication et du fonctionnement général des associations commerciales et artisanales du territoire.*

#### **6) Projet de restauration de la Morte d'Hotelans**

La morte d'Hotelans est une annexe hydraulique située en rive droite du Doubs au niveau du hameau d'Hotelans sur la commune de Longwy-sur-le-Doubs. Il s'agit à l'origine d'un ancien méandre du Doubs qui est à présent déconnecté dans sa partie amont et n'est plus alimenté que lors des crues du Doubs (annuelle à biennale). Le projet vise à restaurer la connexion amont de la morte d'Hotelans afin de favoriser les échanges avec le Doubs et d'améliorer le potentiel piscicole du site notamment vis-à-vis du brochet (zone de refuge, d'alimentation et de reproduction).

Par ailleurs, un réseau de digues de protection est présent sur le site. Afin de concilier acceptation locale du projet et enjeux de protection des ouvrages et des populations, des travaux de renforcement de digues seront conduits en parallèle des travaux de renaturation écologique.

*Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, décide,*

- *d'approuver les objectifs, les enjeux et la planification globale du contrat de rivière "Vallée du Doubs & territoires associés",*
- *de s'engager à réaliser l'opération listée ci-dessus et inscrite à l'avenant au contrat sous sa propre maîtrise d'ouvrage ou via un syndicat mixte compétent,*
- *d'autoriser le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Jurassienne à signer l'avenant au Contrat de rivière et tout autre document nécessaire à la réalisation de l'opération.*

#### **7) Etude Simulation Thermique Dynamique (STD)**

Dans le cadre du projet d'extension de la maison intercommunale des services, il convient de réaliser une étude globale des fluides (électriques et thermiques). Celle-ci permet de prendre en compte l'inertie thermique du bâtiment, les ponts thermiques, le comportement des usagers, la stratégie de



régulation et de mener les études de sensibilités afférentes. Elle permet donc d'identifier et de quantifier l'impact des différentes fuites énergétiques (ponts thermiques, infiltration, ventilation...) afin de valider les concepts et solutions techniques retenues.

Dans le cadre de l'extension du bâtiment, la STD permettra de tester différentes solutions techniques à tout niveau (enveloppe, ventilation, chauffage, vitrage, équipement...). L'objectif étant de trouver l'optimum entre performances et retour sur investissement, et établir une stratégie de rénovation énergétique permettant d'atteindre la performance énergétique avec un temps de retour minimal. Le montant de cette étude est de 12 400 € HT.

*Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, décide de réaliser la STD d'un montant de 12 400 € HT (frais de maîtrise d'œuvre en sus) et autorise le Président à signer tous les documents nécessaires à l'aboutissement de celle-ci.*

### 8) Extension crèche : plan de financement prévisionnel

Afin de rendre plus fonctionnel leurs activités, le Président propose de réaliser des travaux d'extension de la crèche et du RAM.

Suite à l'APS réalisé par le cabinet Roux architecture, le plan de financement prévisionnel serait le suivant :

Depenses	Montant en € HT	Recettes	Montant en € HT
	115 000,00 €	Conseil régional : CAP Territoire	40,60%
• stock CCPG (32 m <sup>2</sup> ), rangements matériel extérieur (9 m <sup>2</sup> ), buanderie (12 m <sup>2</sup> ), salle d'activité (21 m <sup>2</sup> ), dégagement (2 m <sup>2</sup> ), salle détente perso (14 m <sup>2</sup> )			141 000,00 €
Maçonnerie agglos + enduit, toiture terrasse inaccessible gravillons		CAF	19 %
Menuiseries blanches PVC, second œuvre			66 000,00 €
• reprise de l'installation électrique existance	18 000,00 €	DETR	20,40%
• dépose d'un circuit en chaufferie existante afin d'augmenter sa capacité	10 500,00 €	Autofinancement	20%
• ventilation simple flux : extracteur mural pour la buanderie et l'atelier stock			69 461,00 €
	36 000,00 €		
	10 000,00 €		
• démolition de la casquette béton			
• reprise d'enduits au droit des 3 façades			
• mise en place d'une pergola bois			
	30 000,00 €		
• rangements (10 m <sup>2</sup> ), local poussettes (8 m <sup>2</sup> ), local poubelles (6 m <sup>2</sup> )			
Maçonnerie agglos + enduit toiture terrasse inaccessible gravillons			
Portes métalliques, locaux bruts			
Option climatisation	40 000,00 €		
Option tarif jaune	36 000,00 €		
3%	7 902,00 €		
Honoraires architecte			
Assurance D.O.			
Bureau de contrôle			
Coordonnateur SPS	43 900,00 €		
Etude géotechnique			
Branchements concessionnaires			
<b>Total</b>	<b>347 302,00 €</b>	<b>Total</b>	<b>347 302,00 €</b>

*Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :*

- *approuve le plan de financement prévisionnel,*
- *décide de solliciter la CAF, l'Etat au titre de la DETR, et le Conseil Régional Bourgogne Franche-Comté pour financer cet équipement structurant ;*
- *précise que la Plaine Jurassienne s'engage à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions ;*
- *décide de lancer le marché de travaux nécessaire à la construction du bâtiment ;*
- *donne mandat au Président pour mener à bien toutes les démarches nécessaires à la réussite de ce projet.*

#### 9) Divers

- **PLUI** : M. LAGALICE explique qu'une réunion a eu lieu avec la DDT pour déterminer les surfaces consommées. A priori, Géostudio a utilisé la base de données du SIEDEC mais celle-ci n'est pas sur le même pas de temps que la base utilisée par la DDT et ne prend pas les mêmes consommations foncières. De fait, la surface consommée est supérieure à la réalité. Il est dommageable que la DDT ait averti le bureau d'études si tardivement, alors que nous sommes sensés travailler en partenariat. Une remise à plat des données est en cours. De nouvelles cartes seront transmises à chaque commune pour une vérification sur la période 2006/2016. Cette opération va faire prendre 2 mois de retard à la démarche, mais permettra d'assoir la procédure sur des bases solides et consensuelles.
- **Commission technologies nouvelles** : M. CORDIER précise que les montées en débit de Longwy sur le Doubs et Saint-Loup seront mises en service en janvier et celles de Chemin et Tassenières en février. La réception des câbles de fibre est prévue pour mars 2019 avec une commercialisation en mai prochain.

La commission se réunira le 16/01/19 pour étudier l'implantation d'un tiers lieu, le développement d'un nouveau site internet, la CCPJ et les réseaux sociaux, les nouveaux outils numériques existants pour informer la population.

- **Gouillette** : le Président précise qu'il vient de signer le compromis de vente des murs de la Gouillette avec M. RIGAUD.
- **Complexe sportif** : la municipalité de Chaussin a pris une délibération de principe autorisant l'implantation du futur complexe sportif sur le territoire de Chaussin. Il est précisé que le projet devra intégrer la rénovation de l'actuel gymnase, la création d'une piste d'athlétisme et la création d'un bassin d'apprentissage de la natation. Il est également demandé qu'une réflexion soit conduite sur le transport des enfants de l'ensemble des communes de la CCCPJ afin qu'ils puissent bénéficier de l'infrastructure.
- **Spectacle Méditerranée** : Mme LACAILLE précise que le spectacle a connu un grand succès et que l'ensemble des participants remercie la CCPJ pour cette sortie.

Le Président

Patrick PETITJEAN

